

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/326

Portant sur la circulation interdite, rue de l'Allée Verte et rue de Creach Iller, et sur la circulation alternée rue du Général de Gaulle et rue de l'Argoat, à l'occasion de travaux d'enrobés de chaussée et de reprise de trottoir

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société EUROVIA, en date du 23 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite, rue de l'Allée Verte et rue de Creach Iller ; elle sera alternée rue du Général de Gaulle et rue de l'Argoat, du lundi 28 septembre au samedi 31 octobre 2026, à l'occasion de travaux d'enrobés de chaussée et de reprise de trottoir.

Article 2 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire, seront effectués par la ville, 48h00 avant le début de la soirée. Les barrières de sécurité seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 23 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au Maire

« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »

Benjamin ROPERT

Certifié exécutoire

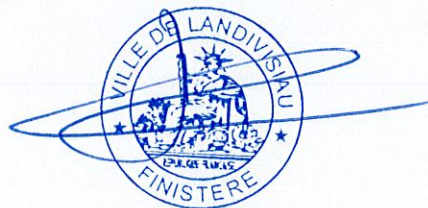
Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 21.09.2026

Et de la publication, le 21.09.2026

La Directrice Générale des Services

Sonia PORHEL FERREIRA



Hôtel de Ville / 19 rue Georges Clémenceau / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU Cedex

Tél. : 02 98 68 00 30 / E-mail : landivisiau@landivisiau.fr